



COMMUNIQUÉ de PRESSE

COMMUNICATION

CP n° 9 du 28 mai 2020

Prime exceptionnelle : le Sgen-CFDT demande transparence et équité

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation vient d'annoncer le montant de l'enveloppe qui sera consacrée à la prime exceptionnelle pour reconnaître la mobilisation des agents pendant la crise pandémique. Elle s'élève à 5,6 millions d'euros.

Pour le Sgen-CFDT, il ne serait pas acceptable que les partenaires sociaux soient écartés de la réflexion en particulier sur les critères de répartition de cette enveloppe.

En effet, la transparence et l'équité doivent guider les décisions d'attribution de cette prime qui ne concerne que 5% des agents et qui, donc générera sans doute des sentiments d'injustice. Au-delà des effets de seuil, ce sont en effet 95% des agents qui ne bénéficieront donc pas de la prime. Or la très grande majorité d'entre eux se sont fortement engagés pour réinventer leur manière de travailler. Ils ont dû, encore plus que d'habitude, utiliser un équipement personnel et souvent même investir dans de l'équipement et du matériel afin de réaliser leur travail. Il faut donc que des perspectives soient données aux agents en matière de rémunération, d'organisation du travail (en présentiel comme à distance) et d'équipement professionnel. Nous rappellerons ici les chantiers qui étaient engagés comme par exemple ceux de la revalorisation des rémunérations et des carrières et de la reconnaissance de l'engagement pédagogique qui doivent aboutir à des améliorations concrètes et rapides des conditions de travail et de pouvoir d'achat pour les agents.

De plus, la prime ne doit pas faire abstraction de la surcharge et des sujétions exceptionnelles engendrées par la préparation des retours sur site et au travail en présentiel. Le Sgen-CFDT demande que ces situations soient intégrées aux critères d'attribution de la prime.

Enfin, il faudra trouver des modalités d'attribution qui garantissent la transparence et l'équité. Pour cela, le Comité technique ministériel et les Comités techniques d'établissement doivent être étroitement associés.

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr